République Française

Département des

Pyrénées-Atlantiques

PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 juillet 2025

COMMUNE D'IGON

Date de convocation

10 juillet 2025

Date d'affichage de l'avis

3 juillet 2025

Nombre de conseillers

En exercice: 13

Présents: 9

Votants: 13

Le dix juillet deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de IGON, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier PARGADE, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents: Didier PARGADE, 1^{er} Adjoint, Arlette HOURCQ, 2ème Adjointe, Monique COUMET, 3ème Adjointe, Henry JACQUEMOND-COLLET, 4ème Adjoint,, BASCOUL Jérémy, Samuel DELAMARE, Brigitte SYLVAIN, Jorge ALVES, Rémi MONTAUBAN formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents ou excusés : Marc LABAT, Stéphanie BABAULT, Marielle LACOSTE, Fabien

MARIET,

Avaient donné pouvoir : Marc LABAT à Didier PARGADE

Stéphanie BABAULT à Monique COUMET Marielle LACOSTE à Brigitte SYLVAIN Fabien MARIET à Arlette HOURCQ

Secrétaire de séance : Arlette HOURCQ

Quorum

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

<u>Election du Secrétaire de séance</u> : L'assemblée étant au complet, il est fait procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Le Conseil désigne à l'unanimité Arlette HOURCQ, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2025

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Cheminement doux Avenue du Pic du Midi- Attribution marché
- 2- DM 1 Budget Principal- Transfert des parcelles vendues sur le budget principal
- 3- DM 1 Budget Lotissement saint Cricq II Gestion des stocks Compte 6015
- 4- DM 2 Budget principal Intégration des emprunts du TE 64

Questions diverses

CHEMINEMENT DOUX AVENUE DU PIC DU MIDI – ATTRIBUTION MARCHE

Monsieur le Maire étant absent lors de cette séance, M. Samuel DELAMARE expose qu'une consultation sans publicité ni mise en concurrence selon le décret n°2024-1217 du 28 décembre 2024 a été réalisée afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux de création de trottoirs sur l'avenue du Pic du Midi à IGON.

Après avoir procédé à l'analyse de l'offre, M. Didier PARAGDE propose d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS France Etablissement BEARN/PAU pour un montant de 35 929.35€HT.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau l'offres reçue.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le marché comme suit :

Intitulé du marché	Entreprise - Adresse	Montant en € H.T.
Création de trottoirs sur	COLAS France	
l'avenue du Pic du Midi	Etablissement BEARN/PAU	
	Rue Alfred Nobel	35 929,35
	64000 PAU	

AUTORISE

le Maire à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les modifications des marchés publics dans la mesure où les montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération.

DÉCIDE

qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera de la présente autorisation.

ADOPTÉ à l'unanimité

D_100725_01

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget communal,

Vu la demande de M. le Percepteur visant à transférer le coût initial des parcelles vendues A 1736, A1737 et A1738 sur le budget principal,

Monsieur le Maire étant absent, M. Didier PARGADE, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2025 :

IVESTISSEMENT				
Dépe	enses		Reco	ettes
Article (Chap.) - Opération	Montant		Article (Chap.) - Opération	Montant
			021 (021) : Virement à la section de fonctionnement	- 12 923,46
			024 (024) : Produits des cessions d'immobilisation	12 923,46
Total Dépenses	0	,00	Total Recettes	0,00

FONCTIONNEMENT				
	Dépenses	Recett		
		es		
Article (Chap.) -	Montant	Article (Chap.) -	~mt~mt	
Opération	Montant	Opération Montant		
023 (023) Virement				
à la section	- 12 923,46			
d'investissement				
615221(011) :	12.022.46			
Bâtiments publics	12 923,46			
Total Dépenses	0,00	Total Recettes		0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité

D_100725_02

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 BUDGET LOTISSEMENT SAINT CRICQ II 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget communal,

Vu le budget annexe Lotissement Saint Cricq II

Vu la demande de M. le Percepteur visant à intégrer la part des parcelles qui impactent les comptes 6015 et de stocks, dans le budget annexe Lotissement saint Cricq II 2025,

Monsieur le Maire étant absent, M. Didier PARGADE, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT				
Dépense	S	Recettes		
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant	
3555 (040) : Terrains	12.022.46	3555 (040) : Terrains	12.022.46	
aménagés	12 923,46	aménagés	12 923,46	
	12 923,46		12 923,46	

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6015 (011) : Terrains à aménager	12 923,46	7015 (70) ; Vente de terrains aménagés	11 741,00
65822 (65) : Reversement excédent budgétaire annexe	- 1 182,46	71355 (042) : Variations des stocks de terrains	12 923,46
71355 (042) : Variations des stocks de terrains	12 923,46		
	24 664,46		24 664,46
Total Dépenses	37 587,92	Total Recettes	37 587,92

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE

la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

ADOPTE à l'unanimité

D_100725_03

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 BUDGET PRINCIPAL 2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget communal,

Vu la demande de M. le Percepteur visant à intégrer les emprunts du TE64 2023,

Monsieur le Maire étant absent, M. Didier PARGADE, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2025 :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Rec	ettes
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonct.	- 1830,00
204182 (041) : âtiments et installations	43 922,03	168758 (041): Autres groupements	43 922,03
		2804182 (040) : Bâtiments et installations	1 830,00
Total Dépenses	43 922,03	Total Recettes	43 922,03

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) Virement à la section	- 1830,00		
d'investissement	1 050,00		
681 (042) : Dot. aux amort& aux	1 830,00		
provisions-	1 830,00		
Total Dépenses	43 922,03	Total Recette	s 43 922,03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE

la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

ADOPTE à l'unanimité

D 100725 04

Lecture des DIA

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux rue des Pyrénées : le tricouche sera fait la semaine prochaine
- Fêtes du village auront lieu le week-end prochain
- Henry Collet demande la présence de personnes le samedi soir pour la fermeture et tourner dans le village

- Visite de sécurité programmée le 20/08/025 au Beau Rameau
- On récupère les clés du bâtiment PESCHEUX demain soir.
- Henry COLLET rencontre M. LOPEZ
- Problème de retournement du camion pour le ramassage des ordures ménagères au bout de l'impasse de l'Isarce.
- Début des travaux « emplois » (goudronnage) fin juillet : travaux prévus sur 3 jours et on fera les rues les plus abîmées.
- M. FERRARI a commencé son travail, il règle bien les problèmes
- Mme COUMET et Mme SYLVAIN ont rencontré M. Emilien JOUVE au sujet de la Maison CASSOUDESALLE pour la demande de subvention. Refus du carport ; Suggestion de places de stationnement et rechiffrage du montant des travaux ; piquetage des murs par nousmêmes ; isolation avec laine de bois au lieu de laine de verre ; Voir si le plancher tient les murs et savoir si structure saine et demander diagnostic ; demande d'un devis pour le piquetage

La séance est levée à 20h08

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 01 à 04

Signature du Maire

Pour le Maire Didier PARGADE Signature du secrétaire de séance